

ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE D'ECHIRE  
Protocole d'accueil des élèves en vertu du plan sanitaire

**Accueil des élèves :**

Vous vous engagez à nous confier un enfant en bonne santé :

En vertu du plan sanitaire, une prise quotidienne de température doit être effectuée au domicile avant l'arrivée à l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8° ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école. Aucun enfant présentant des signes, même légers de maladie, comme de la toux par exemple, ne sera accepté.

Un enfant qui présenterait des symptômes (fièvre, toux) à l'école sera isolé, les parents seront appelés.

Tout enfant qui volontairement ne respecterait pas les gestes barrières ne sera plus accepté à l'école.

Les parents ne pourront pas entrer dans l'enceinte scolaire : la limite se situe au niveau des poteaux en bois (près des boîtes aux lettres) à l'exception des parents de maternelle qui accompagneront leurs enfants au point d'accueil qui leur aura été précisé.

A la maternelle, les parents accompagneront, en respectant les règles de distanciation et le sens de circulation leur enfant au point d'accueil défini.

A l'élémentaire, les parents accompagneront leur enfant sur le trottoir face à leur enseignant et ne devront pas rester à proximité.

Pour les adultes présents au sein de l'établissement, le port du masque est obligatoire.

Lors des échanges verbaux, parents/enseignants, une distance d'1,50 mètre doit être respectée.

**Le rythme de la semaine : semaine de 4 jours (lundi/mardi/jeudi/vendredi)**

En dehors des enfants des personnels prioritaires accueillis les 4 jours, les autres enfants seront accueillis à un rythme de 2 jours/2 jours (c'est à dire lundi/mardi OU jeudi/vendredi) à partir d'un calendrier qui vous sera communiqué sur le site de l'école.

A la maternelle, des groupes de 10 enfants maximum par classe seront constitués, à l'élémentaire ce sera des groupes de 15.

A la maternelle seront accueillis : les MS/GS dont les parents en ont fait la demande, **pour les PS seuls les parents exerçant des missions de services publics seront accueillis.**

Rappel : pas de garderie le mercredi sauf pour les enfants des personnes prioritaires. Pas de services d'accueil périscolaire sauf pour les enfants prenant le bus et les personnels prioritaires.

Ce dispositif est valable jusqu'au 29 mai 2020.

Les horaires :

MATERNELLE :

9H15- 12H00, 13H30-16H00

Pour les enfants déjeunant chez eux, l'accueil se fera à partir de 13H20 selon les mêmes modalités que le matin.

ELEMENTAIRE D'ECHIRE

9H00-12H00, 13H30-15H45

Pour les enfants déjeunant chez eux, l'accueil se fera à partir de 13H20 selon les mêmes modalités que le matin.

Ces modifications d'horaires permettent un échelonnement de l'arrivée des enfants.

Les points d'accueil seront

pour la maternelle : la grille verte, la salle de motricité et le hall d'entrée (côté élémentaire)

pour l'élémentaire :- 2 points d'accueil devant le restaurant scolaire,

- un point d'accueil à droite du restaurant scolaire face au CLSH,

- 2 points d'accueil entre le CLSH et la cour

- 3 points d'accueil sur un côté de l'esplanade gazonnée côté école élémentaire
- 1 point d'accueil sous le tilleul (derrière les boîtes aux lettres)

La sortie des élèves se fera aux mêmes endroits.

Attention : les adultes doivent respecter les règles de distanciation, se référer au marquage au sol.

Nous comptons sur vous parents pour respecter les horaires d'arrivée pour éviter un engorgement aux différentes entrées.

**Il est impératif de respecter l'horaire de sortie des enfants aucun service d'accueil ne pouvant être organisé.**

### **L'application des gestes barrières**

Le lavage des mains sera réalisé :

- à l'arrivée dans l'école
- avant de rentrer en classe, notamment après les récréations
- avant et après chaque repas
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Le transfert d'objets sera limité au strict nécessaire.

A la maternelle, les enfants viendront sans sac.

Pour les PS : le doudou est autorisé. Il serait préférable que le doudou reste à l'école .

En élémentaire, les enfants apporteront leur sac d'école ainsi qu'une trousse comportant un crayon de papier, colle, gomme, un stylo bleu, un stylo vert, un stylo rouge, une règle, quelques crayons de couleur, ciseaux. Cette trousse restera **obligatoirement** à l'école.

Aucun objet personnel ne sera autorisé.

Le respect des gestes barrières en milieu scolaire fera l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles. Vous pouvez consulter les documents mis en ligne sur le site afin de préparer votre enfant aux nouvelles règles de vie de l'école.

Le port du masque :

L'ensemble des personnels (enseignants, personnel communal) portera un masque de protection

Pas de masque pour les élèves de maternelle.

### **La limitation du brassage des élèves**

Des groupes seront établis.

Les déplacements des élèves seront limités au strict nécessaire

Les récréations seront organisées par groupes de classes.

### **Le nettoyage et la désinfection des locaux**

Le nettoyage et la désinfection des sols sera réalisé une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage

Les surfaces et objets fréquemment touchés seront nettoyés et désinfectés plusieurs fois pas jour :

- sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, interrupteurs...
- points de contact : poignées de portes, interrupteurs...

Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels seront désinfectés après utilisation.

Les locaux seront aérés régulièrement.

### **Les salles de classe**

Les portes des classes resteront ouvertes.

Les salles de classes seront aménagées de manière à respecter la distanciation physique : une distance d'au-moins un mètre entre les tables sera respectée.

Les déplacements seront limités dans la classe.

Les manipulations d'objets seront limitées, pas de prêts d'objets entre élèves. Il n'y aura pas de jeux collectifs, pas de dînette, pas de garage, pas de jeux de construction, ni bibliothèque... Tous les supports seront individuels et nominatifs.

L'aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves sera assurée par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes, durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.

### **Accès aux toilettes**

Pour la maternelle, les enfants seront systématiquement accompagnés d'un adulte.

Pour l'élémentaire, les enfants se rendront aux sanitaires pendant les récréations (ce afin d'éviter des croisements d'élèves).

### **Gestion des circulations**

Les croisements seront limités

Les portes pouvant l'être seront maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact

### **La demi-pension et la pause méridienne**

Le restaurant scolaire sera ouvert. Il y aura un service. Les entrées des élèves seront échelonnées  
Lavage des mains avant et après le repas.

Après chaque repas, les tables et les chaises seront nettoyées.

Le local de prise des repas sera aéré avant et après.

Les gestes barrières seront rappelés oralement au début de chaque repas notamment le fait de ne pas partager de la nourriture, de l'eau, des couverts...

Sur le temps méridien, la récréation sera sous la surveillance du personnel communal.

### **Récréation**

Les temps de récréation seront échelonnés. Un planning sera défini.

Les enfants sortiront et rentreront en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves (matérialisation dans les couloirs)

Les enfants n'auront accès à aucun des jeux de cour, pas d'utilisation des vélos, aucun jeu collectif ne sera autorisé.

### **Maternelle : Habillage/déshabillage pour la sieste, pour les passages aux toilettes**

Les parents vêtiront leurs enfants de telle façon qu'ils soient autonomes afin de limiter les contacts avec les personnels, privilégier les chaussures sans lacet.

Les élèves auront un lit nominatif, la distanciation sera respectée et le dortoir aéré régulièrement.

**Document à remplir obligatoirement et à renvoyer aux adresses ci-dessous**

Communication :

mail maternelle: [ce.0790969Z@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0790969Z@ac-poitiers.fr)

mail élémentaire : [ce.0790316P@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0790316P@ac-poitiers.fr)

**ENGAGEMENT POUR LES ENFANTS ETANT ACCUEILLIS A PARTIR DU 14 MAI**

Je m'engage à prévenir l'école en cas d'absence de mon enfant. Si cette absence est liée à la déclaration de symptômes (fièvre...), veuillez le préciser.

Je m'engage à prendre sa température avant chaque départ à l'école.

En cas de fièvre(37,8°), de toux ou d'autres symptômes, je m'engage à ne pas mettre mon enfant à l'école.

L'école ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de déclaration d'un cas de covid-19.

Je soussigné(e) M/Mme  
d'accueil des enfants.

certifie avoir pris connaissance du protocole

A Echiré, le

Signature :

Pour les enfants scolarisés en élémentaire

Je soussigné(e) Mme, Mr....., responsable légal de l'enfant .....,  
autorise celui-ci à quitter seul l'établissement à 15H45.

Pour les enfants scolarisés en élémentaire et en maternelle, je soussigné(e), Mme,  
Mr ....., responsable légal de l'enfant .....

autorise Mr/Mme..... à venir chercher mon enfant à la sortie de  
l'école. (15H45 : élémentaire, 16H00 : maternelle).

La personne autorisée à venir chercher l'enfant se munira de sa carte d'identité ;

